ABIRAMI

ENSEIGNE PROXY
ENSEIGNE HIU THAI

Société par Actions Simplifiées au capital de
1000 euros
Siège social : 59 Boulevard Jean Dominique Blanqui
06340 La Trinité

EN COURS DE CONSTITUTION

ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT

Les soussignés,

- **Madame Parmila SRIBALA épouse SATCHITHANANTHAM,** née le 20 janvier 1987 à JAFFNA (SRI LANKA) de nationalité Française, demeurant 16 Avenue Général de Gaulle 06240 Beausoleil.

- **Monsieur SATCHITHANANTHAM Sanshai, né le 24 aout 1987** à CHAVAKACHCHERI (SRI LANKA) de nationalité Française, demeurant 16 Avenue Général de Gaulle 06240 Beausoleil.

Sont présents à l'issue de la signature des statuts de la Société **ABIRAMI** pour désigner d'un commun accord le premier Président de la Société, conformément aux dispositions de l'article 24 des Statuts de ladite Société.

A cet effet, il est convenu ce qui suit :

I – Nomination du Président

Le soussigné nommé en qualité de Président de la Société :

- **Monsieur SATCHITHANANTHAM Sanshai** demeurant au 16 Avenue Général de Gaulle 06240 Beausoleil, pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiés.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du Président

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre du Chapitre 24 des Statuts.

S.S

III – Rémunération du Président

La rémunération du Président sera approuvée postérieurement lors de l'Assemblée Générale de l'approbation des comptes.

Fait à Beausoleil

Le 21 juillet 2025

En 3 exemplaires originaux.

Signature des actionnaires
(précédée de la mention « Lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Madame Parmila SRIBALA épouse SATCHITHANANTHAM

Monsieur SATCHITHANANTHAM Sanshai

Lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de Présidente